



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	23
Présents :	23
Procuration :	-
Votants :	23
Date de convocation :	16/03/2026
Votes Pour	23
Votes Contre	-
Abstention	-

Séance du vendredi 20 mars 2026 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle Bernard IV à la maison de la culture, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Jean-Luc CARSALADE, Simon CHALÉAT, Martine DAREUX, Virginie DASQUE, Fernand DEL FABBRO, Jacques GABRIEL, Caroline HOGANT, Frédéric JOUGLAR, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Cathy PERSONNE, Marie-Hélène PRUD'HOMME, Thomas PUGNET, Alexandra SAGOT, Corinne SCHLUCK, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

SECRETAIRE : Simon CHALÉAT

Délibération n° 2026_016

5.2 Fonctionnement des assemblées

Objet : Constitution des commissions municipales à caractère permanent.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les affaires soumises au conseil.

Il précise que, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, les nominations ont lieu au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1) Commission d'appel d'offres (CAO) :

Conformément aux articles L.1411-5 et L.1414-2 du CGCT, il est procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Une seule liste ayant été présentée, sont élus, à l'unanimité :

- **Membres titulaires** : Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Jacques GABRIEL
- **Membres suppléants** : Frédéric JOUGLAR, Ludovic SICARD, Cathy PERSONNE

2) Commissions municipales permanentes :

Le Conseil municipal décide de créer les commissions municipales permanentes suivantes.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

Une seule liste ayant été présentée, sont élus, à l'unanimité :

- Vie associative, sport, culture, patrimoine, manifestations :

Vice-Président : Jean-Marc AUTIÉ

Membres : Isabelle BRUNEL, Radouane KHABBAL, Karine BESSÉ, Jacques GABRIEL, Cathy PERSONNE, Virginie DASQUE, Alexandra SAGOT, Pierre MASURE, Corinne SCHLUCK, Caroline HOGANT, Marie-Christine VERDIER.

- Solidarité et cohésion sociale, éducation, jeunesse, seniors, logement :

Vice-Présidente : Marie-Christine VERDIER

Membres : Jean-Marc AUTIÉ, Cathy PERSONNE, Virginie DASQUE, Karine BESSÉ, Radouane KHABBAL, Martine DAREUX, Thomas PUGNET, Isabelle BRUNEL, Corinne SCHLUCK, Marie-Hélène PRUD'HOMME, Caroline HOGANT, Alexandra SAGOT.

- Aménagements, grands travaux, environnement, urbanisme, bâtiments, voirie, réseaux :

Vice-Président : Jacques GABRIEL

Membres : Éric ZAMPIERI, Simon CHALÉAT, Isabelle BRUNEL, Marie-Christine VERDIER, Marie-Hélène PRUD'HOMME, Thomas PUGNET, Martine DAREUX, Frédéric JOUGLAR, Ludovic SICARD, Virginie DASQUE, Fernand DEL FABBRO, Jean-Marc AUTIÉ, Caroline HOGANT.

- Budget, finances, ressources humaines, sécurité et prévention des risques :

Vice-Présidente : Isabelle BRUNEL

Membres : Jean-Luc CARSALADE, Jean-Marc AUTIÉ, Jacques GABRIEL, Marie-Christine VERDIER, Frédéric JOUGLAR, Virginie DASQUE, Fernand DEL FABBRO, Cathy PERSONNE, Martine DAREUX, Marie-Hélène PRUD'HOMME.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 23 mars 2026

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

